

BS 548

M5

v. 18

FONDO EMETERIO  
VALVERDE Y TELLEZBANCA DE VALVERDE Y TELLEZ  
BANCA DE VALVERDE Y TELLEZ

BANCA DE VALVERDE Y TELLEZ

## DE LA LUZERNE VITA.

DE LA LUZERNE (Casar-Wilhelmus), cardinalis-episcopus Lingonarum, Francia par, Lutetiae natus est 17 Julii 1738, ex antiquâ domo Normanniae oriundus. Stirpe maternâ familiae Lamoignon cognatus, primò Melitensis eques fuit, moxque clericalem ordinem præoptans, seminarium Sancti-Maglorii Parisiis introiit. Cancellarii de Lamoignon, avi sui, auctoritate fretus, plurimis dotatus est nobilibus adolescentibus beneficiis. Anno 1754, canonicus in minoribus metropolis Ecclesiae Lutetiarum nominatus est, et biennio post, abbas Mortemarii. Theologiam in collegio Navarrensî edoctus, anno 1762, post præclarissimum inter condiscipulos successum, vicarius maximus D. Dillon, tum temporis recentissimè Narbonensi episcopatu ampliati, electus est. Mittente eum Viennensi provinciâ, in quâ fanum Sanctae-Mariae-Misericordis possidebat, legatus cleri factus, munus diligentissimè simul et prosperè adimplevit, asperrimis tamen temporibus, cum clerus à Parlamenti curiis dissideret. Unâ cum collegâ suo D. de Cice, postulatam consilio regio porrexit impugnans petitoriam insimulationem D. de Castillon advocatus generalis Parlamenti Provinciae, adversus gesta clericorum; quod postulatam ditui jussurunt curiales. Defuncto anno 1770 D. de Montmorin, abbas de La Luzerne in locum ejus successit, Lingonarumque episcopatum suscepit, cui dignitas Ducis et Paris adjungebatur. Nihilominus canonicus honorarius remansit Metropolis Lutetiarum, eoque anno et 1775 comitiis cleri interfuit. Amplissimè diocesi invigilans, litteris partim pastoralibusque præsertim numeribus sese adixerat; regis Sardiniae et Ludovici XV funebribus laudationibus inclaruit, abbatiamque Mortemarii pro Andegavensi Boriglii abbatia permutavit. Editis pastoralibus litteris et mandatis de novo pietatis et eloquentiae famâ eminuit. Anno 1787 comitiis Notabilium adfuit; ultimæ dein cleri convocationi, et, anno 1789, comitiis Franciæ generalibus immixtus est. Plebeiorem legatorum ex primis gestis consilia prospiciens, clericorum nobiliumque cõadunationem proposuit, à tribus verò ordinibus repulsam accepit, triplici epistolâ ad populares suos eum debellante Mirabeau. Comitiorum tamen praeses nominatus fuit, sapientibusque consiliis reluctantem concionem aver-satus, post sextam octobris diem Lingonas recessit, inavis nova molientibus. Cum triginta episcopis communem causam iniiit; conventûsque sui defensionem suscepit adversus dissolutionem rescripta, ac prefectos Superioris Matronae nervosâ ad jus et æquum revocare aggressus est epistolâ. Nec minis fortiter invadentem dispellere labem molitus est in Epistolâ ad Lingonarum municipales praepositos de recusando sacramento civili, et ad D. Becquey procuratorem generalem, quem argumentis obnixum, responso planè confutavit. Tunc temporis edidit *Excursionem instructionis Comitiorum gentilitiorum de constitutione civili*

clericorum; *Monitum ad parochos nondum sacramento addictos, assentientibus triginta et tribus episcopis fretum; De schismate Franciæ Monitum pastorale.* Pertinaciter obsistentem virum hostiliis ira læcessivî; episcopatu expulsus, Franciâ exul discessit, et ad Helvetios in Constantiâ urbe commoratus, multos per annos Lingonenses presbyteros fugientes omni ope suâ excepit; quotidie duodecim mensæ suæ assidere curans, auream crucem, insigne episcopatus, ut charitati suæ sufficeret, etiam venundedit.

Defuncto in Austrîâ fratre, apud quem secesserat, Venetiarum incola factus est, ubi multiplicia lucubravit opera. Concives suos captos in hospitiiis curando, gravissimo ditii ipse morbo laboravit, nec minis sexcentos populares suos typhoicâ peste infectos praesens auxilium levavit. Anno 1801, rogante Pio VII papâ, sedem episcopalem abdicavit, quam, tredecim post annis, ovanibus civibus invisit, expulso Napoleone. Franciæ par à Ludovico XVIII nominatus, inter novem episcopos consedit de rebus ecclesiasticis consilia inturos. Reduce Napoleone, Lutetiae quietus remansit; at restituito Ludovici solio, purpuratus pater evasit, anno 1817. Archiepiscopatum ut acciperet, Lingonarum sedem repudiare abnuit, et ad consilium ministrorum regalium solus inter antistes vocatus est, cum de concordatâ investigandâ ageretur, nec multo post, inter publicæ rei administratores evehctus est. De illius concordatâ executione plurima tum ad papam, tum ad régem rescripsit. Ubique Religionis et Ecclesiae jurâ tutari non dubitavit, vir eruditissimus, amicitiiis fidelis, adolescentium amorem amans ipse assecutus, gratissimè lepida, quæ consuetudinis, invictæ fortitudinis, cupitis desideratus, occubuit anno salutis 1821, ætatis 83, quamvis ex diuturno tempore ad quartam matutini horam electo surgeret, summæque in victu temperantiæ, imò et abstinentiæ fuisset.

Inter tam multa ejus opera notantur præter supra dicta *Pastoralis Instructio de excellentiâ Religionis; De ritu sacro Lingonarum Institutiones; De Ethicâ Christianâ; Explanatio Evangeliorum pro dominicis diebus et festis annis; Dissertatio de Ecclesiis catholicis et reformatis; De puro amore Dei; Dissertatio de lege naturali; De spiritualitate animæ et libertate humanâ; De clericorum conditione; De publicâ instructione; De repetitione contrâ administratores publicos; De electionibus lex proposita; De mutuo; De antistitem præcellentibus in presbyteros.* Plurima præterea scripsit in diariis regum Deique defensoribus, quæ facillimè pro cultu verborum ac suavi styli munditiâ suam auctorem prodelebant. Propugnatoribus libertatem Gallicanarum sese adjunxit, nihil tamen asperius in tali controversiâ afferens, de quâ opusculum minis notum ediderat.



# Dissertation SUR LES PROPHÉTIES.

Aux preuves de la religion chrétienne que nous fournissent les miracles qui l'ont établie, et le miracle aussi admirable que tous les autres de son établissement, succède la preuve tirée de l'accomplissement des diverses prophéties faites, soit dans l'ancienne loi de Jésus-Christ, soit par lui dans la nouvelle. Ce divin Sauveur ne séparait pas ces deux démonstrations de sa divine mission; en même temps qu'il disait aux Juifs: Les œuvres merveilleuses que mon Père m'a donné le pouvoir de faire, ces œuvres que vous me voyez opérer, témoignent que c'est lui qui m'a envoyé (1); il ajoutait immédiatement: Etudiez les écritures, vous qui croyez qu'elles contiennent les paroles de vie; ce sont elles qui rendent témoignage sur moi. Si vous croyez à Moïse, vous devez croire en moi, car c'est de moi qu'il a parlé dans ses livres (2). A la suite de leur divin maître, ses apôtres présentaient aux peuples qu'ils instruisaient, et spécialement aux Juifs, la preuve résultante des oracles de l'ancienne loi accomplie en Jésus-Christ. Saint Pierre, dans sa première prédication, après avoir rappelé aux habitants de Jérusalem les miracles que son maître avait opérés parmi eux, et dont ils avaient une pleine connaissance (3), après avoir annoncé sa miraculeuse résurrection (4), la confirme par le témoignage prophétique de David (5). Peu de jours après, dans sa seconde prédication, il établit encore la divinité de la religion qu'il annonce, non-seulement sur le témoignage qu'il rend à la résurrection, mais aussi sur le témoignage de tous les prophètes qui avaient

(1) Opera que dedisti mihi Pater ut perficam ea: ipsa opera que ego facio, testimonium perhibent de me... quia Pater misit me. *Joan.* 5, 36.

(2) Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam habere; et ille sunt que testimonium perhibent de me... Si enim crederetis Moysi, crederetis forsitan et mihi; de me enim ille scripsit. *Ibid.* 39, 46.

(3) Viri Israelite, audite verba hæc: Jesum Nazarenum virum approbatum à Deo in vobis, virtutibus et prodigiis, et signis que fecit Deus per illum in medio vestri, sicut et vos scitis. *Act.* 2, 52.

(4) Quem Deus suscitavit solutis doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo. *Ibid.* 24.

(5) David enim dixit in eum: Providetbam Dominum in conspectu meo semper, quoniam à dextris est cor meum; insuper et caro mea requiescit in spe; quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem... Propheta igitur cum esset, et sciret, quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus, providens locutus est de resurrectione Christi, quia neque derelictus est in inferno, neque caro ejus vidit corruptionem: hunc Jesum resuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus. *Act.* 2, 25, 32.

prédit les souffrances du Christ (1). Il insiste sur celui de Moïse (2), et il déclare que depuis Samuel, tous les prophètes ont annoncé les jours de la venue de Jésus-Christ (3). Il serait beaucoup trop long de rapporter tous les passages, soit des Actes des Apôtres, soit de leurs épîtres, dans lesquels ils présentent aux peuples, pour les convertir, l'accomplissement des oracles de la loi ancienne (4).

II. C'était sur le double fondement des miracles et des prophéties, que les premiers prédicateurs de la loi chrétienne l'avaient établie, et c'est de même par cette double autorité que les saints Pères l'ont défendue contre les attaques de ses ennemis. Il serait facile de prouver que telle a été la méthode de tous les anciens apologistes. Contentons-nous de citer Origène, confondant Celse par ces deux démonstrations si supérieures à tous les arguments que produisait la dialectique des Grecs (5); et saint Augustin, les présentant aux païens pour leur montrer la certitude du christianisme (6). Guidés par des traces si respecta-

(1) Autorem verò vite interfecistis, quem Deus suscitavit à mortuis; cujus nos omnes testes sumus... Deus autem que pronuntiavit per os omnium prophetarum pati Christum sumum, sic implevit. *Act.* 5, 15, 18.

(2) Moyses quidem dixit: Quoniam prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris; tanquam me ipsum audietis juxta omnia verba quecumque locutus fuerit vobis. *Ibid.* 22.

(3) Et omnes prophete à Samuel, et deinceps, qui locuti sunt, annuntiaverunt dies istos. *Ibid.* 25.

(4) Voyez spécialement *Act.* 15, 26 et seq.; 17, 2 et 5; 18, 26; 28, 25; *Hebr.* 1, 1 et 2; 1 *Petr.* 1, 10 et seq., etc.

(5) Adjectio doctrinam christianam suam quâdam ratione demonstrari. Divina est hæc ratio, et ad eam Græcorum dialectica non comparari quidem potest. Illam sitam esse docet Apostolus in ostensione spiritus et virtutis. Spiritus quidem, propter prophetas quarum omnium perspicuitas et evidèntia quævis lectorum persuadere potest, ut ea præsertim credat que ad Christum pertinent; virtutis autem, propter miracula quorum patrandorum vim ea potestatem penes christianos esse, cum ex multis aliis, tum inde maxime efficitur, quod eorum adhuc supersint vestigia apud eos qui ex legis christianæ præceptis vitam suam moreque exigunt. *Origenes contra Celsum*, lib. 1, n. 2.

Nam prophetie omnes antequam nasceretur edita, cultum illum commendabant. Sed et miracula que fecit, non arte magica, ut existimat Celsus, sed divinitate à prophetis prædicità, à Deo testimonium habuerunt. *Ibid.*, lib. 8, n. 9.

(6) Exceptis enim tot et tantis miraculis que persuserunt Deum esse Christum, prophetie quoque divina fide dignissima præcesserunt, que in illo, non sicut à patribus adhuc creduntur implenda, sed demonstrantur implete. *S. Augustinus de Civit. Dei*, lib. 22, cap. 6, n. 1.

bles, nous venons offrir à ceux qui, de nos jours, ont eu le malheur d'abandonner la foi chrétienne, ce qui autrefois la fit embrasser à leurs pères; et après l'avoir prouvée par les miracles qui accompagnèrent son établissement, nous allons compléter la démonstration par les prophéties qui l'avaient précédée. Nous les conjurons, pour l'intérêt le plus grand qui puisse les animer, de considérer, avec toute l'attention qu'ils méritent, ces oracles anciens (1); de les rapprocher des faits, et de juger s'ils ont été véritablement accomplis, comme nous le soutenons, et comme l'ont cru jusqu'à eux tous les siècles chrétiens.

III. L'ordre que nous suivrons dans cette dissertation sera de la diviser en trois chapitres. Dans le premier, nous traiterons de la prophétie en général; dans le second, nous parcourrons les prophéties de l'ancienne loi relatives au Messie, et nous en montrerons l'accomplissement dans Jésus-Christ; dans le troisième, nous considérerons les prophéties de la loi nouvelle faites par Jésus-Christ lui-même, et nous verrons avec quelle exactitude elles ont été effectuées.

## CHAPITRE PREMIER.

### DE LA PROPHÉTIE EN GÉNÉRAL.

I. Le nom de prophète, dans les livres saints, n'a pas toujours la même signification. Il désigne quelquefois celui qui est chargé de porter la parole pour un autre; nous en avons un exemple dans le livre de l'Exode, où Dieu dit à Moïse, qui craignait de n'être pas entendu de Pharaon: *Aaron votre frère sera votre prophète* (2). Dans d'autres endroits, ce mot signifie les hommes occupés à chanter les louanges du Seigneur; ainsi, au premier livre des Rois, nous voyons Saül se mêler au chœur des prophètes, et prophétiser d'abord avec eux, et ensuite seul dans sa maison (3). Quelquefois encore ce titre est donné à ceux qui enseignent et expliquent la loi de Dieu; c'est en ce sens que, dans les livres des Rois, il est fait plusieurs fois mention des enfants des prophètes, c'est-à-dire de leurs disciples et de ses jeunes gens qui étudiaient sous eux la loi sainte (4). Mais ce ne sont pas là les significations précises et actuelles du mot prophète. Nous entendons par ce mot uniquement un homme qui prédit l'avenir de la part de Dieu.

II. Toute prophétie est une prédiction, mais toute prédiction n'est pas une prophétie.

D'abord, nous disons que la prophétie est une prédiction: elle a pour objet l'annonce des choses futures.

(1) Jam igitur tempus est, ô Græci, ut ex historiis externis persuasi, Moysen et ceteros prophetas, multo his omnibus qui sapientes apud vos habiti sunt antiquiores esse, ab antiquo majorum errore discendatis, ac divinas prophetarum legalis historias, verarumque ex hujusmodi scriptoribus religionem discamini. *S. Justinus, cohort. ad Græcos*, cap. 55.

(2) Aaron frater tuus erit propheta tuus. *Exod.* 7, 1.

(3) 1 *Reg.* 18, 10, 5 et seq., 18, 10.

(4) Voyez 3 *Reg.* 20, 55; 4 *Reg.* 11, 5 et seq.; 4, 58; 5, 21; 6, 1; 9, 1.

La déclaration faite au nom de Dieu des choses passées ou présentes qui sont secrètes s'appelle révélation; mais ce n'est pas une vraie prophétie, et ce n'est qu'improprement que plusieurs saints Pères lui ont donné ce nom.

Nous disons ensuite que toute prédiction n'est pas une prophétie, ce qui exclut deux sortes de prédictions.

En premier lieu, on ne peut pas mettre au rang des prophéties les prédictions qui se font d'après la connaissance que l'on a des causes naturelles. L'astronome prédit des éclipses; le médecin, les crises des maladies; le physicien, les phénomènes de la nature; toutes ces conjectures, plus ou moins vraisemblables, quelquefois même certaines, ne placent pas celui qui les produit parmi les prophètes: les païens eux-mêmes ne les regardaient pas comme appartenantes à leur divination (1).

En second lieu, elles ne sont pas non plus des prophéties, les prédictions faites en l'air et au hasard, qui cependant se réalisent quelquefois, parce que les événements qu'elles annoncent étaient dans l'ordre de la possibilité, peut-être même de la probabilité. Il faut de plus, pour constituer une vraie prophétie, que la chose prédite ait été prévue avec certitude.

D'après ces observations, nous définissons, avec le commun des théologiens, la prophétie, la prévision certaine et la prédiction des choses futures dont la connaissance ne peut pas être acquise par les causes naturelles.

La première question qui se présente est de savoir si la prophétie, telle que nous venons de la définir, est possible. Nous répondons deux choses: la première, qu'elle est possible à Dieu; la seconde, qu'elle n'est possible qu'à Dieu.

III. 1<sup>o</sup> Comme nous avons démontré la possibilité du miracle par la toute-puissance de Dieu, de même par sa prescience nous prouvons la possibilité de la prophétie. Pour contester cette vérité, il faudrait soutenir que Dieu, ou ne prévoit pas tous les événements, ou ne peut pas en donner à l'homme la connaissance, ce qui sont deux absurdités; car, d'une part, comment imaginer que celui qui, de toute éternité, a ordonné tous les événements futurs, les ignore (2)? De l'autre, quelle répugnance peut-on aper-

(1) Multa medici, multa gubernatores, agricolæ etiam multa prædicant; sed nullum eorum divinationem voco, ne illum quidem qui ab Anaximandro physico moniti sunt Lacedæmonii, ut urbem suam et lecta liquerent, armatum in agro excurrerent, quod terra motus instaret: tum cum urbs tota corruit, et ex monte Taygeto extrema montis quasi puppis avulsa est. Nec Pherecydes quidem Pythagoræ magister potius divinum habebit quam physicos, qui, cum vidisset haustum aquam de jugi puteo, terra motus dixit instare. *Cicero de Divinat.*, lib. 1, cap. 50.

Quæ præsentari, aut arte, aut ratione, aut usu, aut conjecturâ possunt, ea non divinis tribuenda, sed peritis. *Ibid.*, lib. 2, cap. 5.

(2) Cognovit enim Dominus omnem scientiam, et inspexit in signum avi, annuntians que præterierunt



cevoir à ce que Dieu communique à l'homme cette connaissance? Est-ce la révélation en elle-même qui répugnerait? nous avons prouvé le contraire; est-ce la révélation seulement des choses futures? qu'y a-t-il là qui implique contradiction? Dieu a pu rendre l'homme capable de prévoir certaines choses par la lumière naturelle; qu'y a-t-il donc de répugnant à ce qu'il lui découvre dans l'avenir des événements que la seule lumière naturelle ne peut pas faire apercevoir? La prophétie n'implique contradiction ni du côté de Dieu ni du côté de l'homme, elle est donc évidemment possible.

On comprend difficilement qu'un écrivain célèbre ait cru attaquer la possibilité de la prophétie par le raisonnement suivant: Il est évident qu'on ne peut savoir l'avenir, parce qu'on ne peut savoir ce qui n'est pas (1). Avec ce bel argument on établit de même qu'un astronome ne peut pas prévoir avec certitude les éclipses qui ne sont pas encore: c'est précisément ce qui n'existe pas encore, ce qui n'est actuellement rien, qui peut être l'objet de la prévision et de la prédiction. La parité est exacte; il n'y a qu'une différence: l'homme prédit ce qui n'est pas, mais ce qui ne surpasse point ses lumières; Dieu seul prédit ce qui n'existe pas encore, ce que dont l'existence future excède toutes les connaissances humaines.

IV. 2° Puisque la vraie prophétie exclut les connaissances naturelles, il est évident qu'elle est de l'ordre surnaturel, et, par une conséquence ultérieure, qu'elle ne peut venir que de Dieu. Elle est un genre de miracle que Dieu seul peut opérer, soit par lui-même, soit par ceux à qui il en donne le pouvoir. Celui-là seul peut donner une connaissance certaine des événements profondément cachés dans l'obscurité de l'avenir, qui est le maître de les déterminer, et qui, étant la cause première de tout ce qui existera, peut donner à ses prédictions l'accomplissement, sans déroger aux causes secondes qu'il dispose à son gré, sans faire violence aux causes libres, et sans rien renverser aux causes nécessaires. Il est évident d'ailleurs qu'il est au-dessus de tout pouvoir humain, non-seulement de diriger les événements lointains, mais même de prévoir les causes soit nécessaires, soit accidentelles, qui, dans le cours des siècles, pourront influencer en différens sens sur les futurs contingents, sur ceux spécialement qui dépendront de la volonté d'hommes qui n'existent pas encore (2).

et que superventura sunt, revelans vestigia occultorum. *Ecclesi.* 41, 19.

Ad præsentiam Dei pertinet, cui omnia futura jam facta sunt, et antiquam fiant universa sunt. *S. Hieronymus Comment. in Epist. ad Ephes.* lib. 1, cap. 1.

(1) Voltaire, Philosophie de l'histoire, chapitre 51, des oracles.

(2) Et si multitudinem scientie desiderat quis, scit præterita et de futuris estimat, scit veritates sermonum et dissolutiones argumentorum, signa et monstra scit antiquam fiant, et eventus temporum et seculorum. *Sap.* 8, 8.

Projiciunt autem Scripturæ, quæ illum prædicant, deos Græcorum. Simulabant, inquit, gentes deos

Des deux principes que nous venons d'établir, que la prophétie est en soi possible, mais qu'elle n'est possible qu'à Dieu, résultent deux conséquences évidentes.

V. La première, que la prophétie (nous ne parlons que de celle qui est véritable et conforme à la notion que nous en avons donnée) est la parole de Dieu (1),

*sua, et ipsi non sunt dii. Quorum autem dii non sunt dii, horum nec vates prophetæ sunt veritatis, nec coram prædicatione inevitabilem et verum habet eventum. Quemadmodum enim procul sunt à verâ deitate, ita à futurorum præcognitione. Quæstiones ad orthodoxos, quest. 146.*

(1) Annuntiate quæ ventura sunt in futurum, et sciens quia dii estis vos. *Is.* 41, 25.  
Ego sum Deus, et non est ultra Deus, nec est similis mihi, annuntians ab exordio novissimum, et ab initio quæ necdum facta sunt. *Ibid.* 46, 9, 10.

Non enim voluntate humanâ allata est aliquandâ prophetia, sed Spiritu sancto inspirante locuti sunt sancti Dei homines. *2 Petr.* 1, 21.

Hunc (Moyses) Deus divino et prophético dono quod tunc in sanctos homines sursum descendebat, primum impertivit. Hunc primum religionis nostræ magistrum insitunt, ac deinde cæteros post eum prophetas qui et idem ac ille donum consecuti sunt, et nos eadem islelem de rebus docerent. Hos religionis nostræ magistros fuisse dicimus, qui non ex humanâ cogitatione nos docuerunt, sed dono quod sursum à Deo accepere. *S. Justinus, ad Græcos Cohort.* cap. 10.

Quod quidem Dei opus est res, antiquam fiant prædicere, easque, quemadmodum prædicae fuerunt, ita factas exhiberi. *Idem, Apol.* 4, cap. 12.

Propria divinitatis nota est res futuram iam prædicere, ut prædicandi ratio vires humanas superet. *Origenes, contra Celsum*, lib. 6, n. 10.

Unde potuisset propheta de Christo, nisi loquente Spiritu sancto? *Idem, in Números*, homil. 26, n. 51.  
Usus est igitur his legislator verbis, quibus et ut uteretur præceptum est. Ergo verba Dei sunt quæ per officium licet humani oris audita sunt. *S. Hilarius, in Psalm.* 148, *litt.* 17, n. 2.

Officio quidem oris sui propheta loquitur, sed cognitione non suâ. Vox ista ejus est qui ait: *Nemo novit Patrem nisi Filius, et qui voluerit Filius revelare. Idem, in Psalm.* 154, n. 7.

Atque ut scias, imperator Auguste, Christum esse qui locutus est in prophetâ et in Evangelio, tanquam in prædestinatione Evangelii, per Isaiam dicit: *Ipse qui loquebatur adsum.* Hoc est: Adsum in Evangelio, qui loquebar in lege. *S. Ambrosius, de Fide*, lib. 2, cap. 4, n. 37.

Nunquid erraverunt propheta, quoniam Dominus errare non potuit? sed in prophetis quod Dominus locutus est, et idèe nec illi errare poterunt. *Idem, Expos. in Evang. Luca*, lib. 10, n. 22.

Non enim propheta verba esse dicit, sed à Deo universorum prolata. Ideo non dicit: Quod dictum est ab Isaiâ, sed quod dictum est à Domino. Os quippè erat Isaiæ, oraculum verò è supernis delatum. *S. Joannes Chrysost.* in *Math.*, homil. 5, n. 2.

Ab initio considerate mundi quod præter me nullus sit Deus, nec alius poterit scire ventura, nisi ego qui per prophetas nuntio que facturus sum, ut, cum prædica complevero, divinatione prohem divinitatem. Ego enim mysterium quod retrò cunctis generationibus fuerat ignoratum, imò consilium meum statutum esse nunc dico, ut, cum illud videritis effectum, nullum sciatis Deum, nisi cum hoc futura cognovit, imò præcepti fieri. *S. Hieronymus, Comment. in Isaiam*, lib. 15, cap. 47.

Hic insinuat nobis ea loqui prophetas Dei, quæ audiunt ab eo; nihilque aliud esse prophetam Dei,

comme le miracle est son œuvre. La seconde, qu'elle doit captiver notre assentiment, et qu'il serait déraisonnable autant qu'injuste de n'y pas ajouter une foi entière. Si, par sa présence, Dieu connaît toutes les choses auxquelles il donnera l'être par sa véracité, il rend certaines celles qu'il daigne manifester. Lors donc que nous voyons une religion prédir de cette manière long-temps avant son établissement, nous sommes obligés de la regarder comme véritable, et de nous y soumettre. C'est ainsi qu'ont raisonné tous les anciens apologistes du christianisme; ils ont constamment opposé aux Juifs et aux païens qui l'attaquaient l'autorité suprême des prophètes; ils faisaient valoir cette preuve victorieuse, les Justin, la Théophile, les Athénagore, les Clément d'Alexandrie, les Origène, les Lactance, les Jérôme, les Augustin (1), Saint Irénée déclare que les instructions des

nisi enuntiatorem verborum Dei. *S. August. Quest. in Exodum, quest. 17.*

Queramus ergo in hoc psalmo Dominum et Salvatorem nostrum Jesum Christum pronuntiantem se per hanc prophetiam, et quid futurum esset in hoc tempore per ea que pridem facta sunt, prædicantem. Ipse enim se in prophetis prædicabat, quoniam ipse est verbum Dei. Nec illi tale aliquid dicebant, nisi pleni verbo Dei. Annuntiabant ergo Christum nisi pleni verbo Dei. Annuntiabant, ergo Christum, quos præcedentes nos deserbat. *Idem, Enarr. in Psalm.* 142, n. 1.

(1) Multa igitur et alia habentes prophetarum testimonia que proferre possemus, fidem facimus. Cum satis ista esse ad persuasionem arbitrum his qui aures ad audiendum et intelligendum idoneas habent, eosque perspicere posse existimemus, nequaquam nisi pleni verbo Dei. Annuntiabant, ergo Christum, quos præcedentes nos deserbat. *Idem, Enarr. in Psalm.* 142, n. 1.

Ne sis ergo incredulus, sed potius crede. Nam et ego non credebam id futurum, sed nunc credo, postquam hæc attentius consideravi simul quod in sacras Scripturas incidi sanctorum prophetarum, qui per Spiritum sanctum, et præterita eodem quo gesta sunt modo, et presentia eodem quo geruntur, et futura eodem ordine quo perferuntur. Cum igitur ea que veniunt et prædicitur sui demonstrationem mihi exhibent, non sum incredulus, sed credo obtenperans Deo, qui tu quoque, si vis, obtenpera, credens etc. *Theophilus Antioch. ad Autolycum*, lib. 1, cap. 14.

Si ejusmodi tantum rationibus nitamur, doctrina nostra nonnullis humana crederetur; sed prophetarum vocibus argumenta nostra confirmantur. *Athenagoras, Legat. pro christianis*, n. 9.  
De autem esse Filium, et eum esse quem nos Servatorem et Dominum dicimus, aperte divinæ ostendunt prophetiæ hæc ratione: qui est Græcorum et Barbarorum Dominus persuadet his qui volunt. *S. Clemens Alex. Stromat.* lib. 7, cap. 2.

Nam primum nostrum est ut prophetarum sermonibus, utpote qui illi probamus, modò Jesum esse Christum quem prænuntiant, modò ex illorum scriptis ostendimus ea que in illo completa esse narrant Evangelia. *Origenes contra Celsum*, lib. 1, n. 35.

Nemo assertioni nostræ fidem commodet, nisi ostendero prophetas ante multam temporum seriem prædicasse fore ut aliquandâ Filius Dei nasceretur sicut homo, et mirabilia faceret, et cultum Dei per totam terram seminaret, et postremo patibulo figeretur, et tertîâ die resurget. Quæ omnia cum probavero coram ipsis litteris qui Deum suum mortali corpore utentem violenterunt, quid aliud obstat quominus veram sapientiam clarum sit in hæc religione.

prophètes ont dû rendre facile la foi en Jésus-Christ (1); Origène dit que Celse a omis à dessein la preuve la plus forte au sujet de Jésus-Christ, celle des prophètes, parce qu'il sentait l'impossibilité d'y répondre (2). Ne croyez pas seulement à nos raisonnements, dit saint Cyrille de Jérusalem; vous pourriez croire qu'on vous fait illusion par des sophismes; ne croyez qu'aux choses qui avaient été prédites par les prophètes. Vous pouvez soupçonner celui qui est présent; mais quel soupçon peut-on concevoir sur celui qui a prophétisé plus de mille ans avant l'événement (3)? Avant ces grands docteurs, l'apôtre Pierre, après avoir rapporté qu'étant sur la montagne sainte, il a entendu la voix céleste qui proclamait Jésus-Christ Fils de Dieu, avait ajouté: Mais nous avons le discours prophétique qui est encore plus certain (4). Saint Augustin, commentant ce texte, dit qu'en effet la voix prophétique a, pour convaincre les incrédules, quelque chose de plus fort que la voix même descendue du ciel. On attribuait à la magie les miracles opérés par Jésus-Christ; on aurait pu attribuer à la même cause la voix céleste: mais dira-t-on qu'un homme était magicien avant de naître (5)?

versari? *Lactantius, divin. Instit.* lib. 4, cap. 10.  
Apertè de Salvatore prædicatur adventu, quod qui futurus est, antequam in corpore nasceretur, jam vocatum est in Scripturis nomen ejus, et cognomen prophetis et sanctis Dei, quia homo sit. *S. Hieronymus, Comment. in Ecclesiasten.*

Multum autem falluntur qui putant nos sine utilis de Christo indicis credere in Christum. Nam que sunt indicia clariora, quam ea que nunc videmus prædicit et implet? *S. Augustinus, de Fide eorum que non videntur*, cap. 5, n. 3.

(1) Manifestum est que patriarchæ et propheta, qui etiam præfiguraverunt nostram fidem, et disseminaverunt in terrâ adventum Filii Dei, quis ea qualis erit, ut qui posteriores erunt futuri homines habentis timorem Dei, facile suscipere adventum Christi, instructi à lege et prophetis. *S. Iræneus cont. hæres.*, lib. 4, cap. 25, n. 1.

(2) Post hæc, nec quomodò, velut datâ operâ, prætermittit argumentum quo maxime ea que ad Jesum spectant confirmantur, nempe illam à Judæorum prophetis, à Moyse et ab his qui ante et post Moysen vixerunt, fuisse prænuntiatum. Opinor, non potui refellere argumentum inde ductum, quod neque Judæi, nequeulla unquam hæresis, Christum prædicitum esse negaverunt. *Origenes contra Celsum*, lib. 2, n. 15.

(3) Neque mibi rationacionibus attende, sophismatis enim fortè illud possibile. Verum, nisi prophetarum de re utraq; accepere testimonia, his que dicuntur ne crede. Nisi de origine, et de loco, et de tempore, et de modo didiceris est divinis Scripturis, ne accipias ab homine testimonium. In eum enim qui nunc adest et docet, potest quidem suspensio nonnulli cadere. At eum, qui ante mille et eo amplius annos prophetavit, quisnam mente præditus suspensus habere queat? *S. Cyrillus Hierosol. catech.* 12, cap. 5.

(4) Et hæc vocem nos audivimus de celo allatum, cum essemus cum ipso in monte sancto. Et habemus firmiorem propheticum sermonem. *2 Petr.* 1, 18, 19.

(5) Quis enim nostrum non miratur delatâ voce de celo certiorum propheticum sermonem ab Apostolo dictam esse? Certiorum sanè dixit, non meliorum, non veriorum. Tam enim verus ille sermo de celo, quam sermo propheticus, tam bonus, tam utilis. Quis est ergo certior, nisi in quo magis confirmetur.



VI. La prophétie étant, par sa nature, une chose surnaturelle, fait partie de l'ordre surnaturel de la Providence : or tout cet ordre, et par conséquent la prophétie, se rapporte au salut de l'homme, et à la vraie religion, qui en est le moyen. La prophétie ne peut donc pas avoir un autre but, soit direct, soit indirect (1). Nous voyons, en effet, dans nos livres saints, toutes les prophéties se rapporter comme à leur fin, soit immédiate, soit médiante, à l'objet spirituel. Le plus grand nombre, à partir de la prédiction faite à Adam, annoncent la venue du Messie, la conversion des gentils, le jugement général, et d'autres objets également spirituels. Mais nous en lisons d'autres qui se rapportent à des événements temporels, tels que la succession des empires et les révolutions des états. Mais, outre cette fin prochaine, immédiate et directe, elles en ont une autre plus éloignée, médiante et indirecte : c'est de prouver, par leur accomplissement plus prochain, la vérité des autres prophéties relatives à la religion, et de confirmer la foi qu'on doit y avoir. Elles rentrent par là dans l'ordre surnaturel de la Providence, et concourent, de même que les autres, à établir la vérité de la religion (2). Nous aurons incessamment occasion de revenir sur cette réflexion, et de la développer.

VII. Ce n'est point par le cours des années, par les entrailles des animaux, par des augures, par les autres moyens dont se vantait le paganisme, que Dieu publie ses prophéties (3). Nous voyons que les per-

ditor? Quare hoc? Quoniam sunt homines infideles, qui detrahunt Christo, ut dicant eum magicis artibus fecisse que fieri. Possunt ergo infideles etiam istam vocem detrahunt de celo, per conjecturas humanas et illicitas curiositates, ad magicas artes referre; sed propheta ante fuerunt; non dico ante istam vocem, sed ante Christi carnem. Nondum erat homo Christus, quando misit prophetas. Quisquis igitur dicit magum eum fuisse, si ergo magicis artibus fecit ut cohereret et mortuus, nunquid magus erat antequam natus? Ecce quare ait apostolus Petrus : *Habemus certiore prophetico sermone*. Vox de celo, quæ fideles admonentur; propheticus sermo, quo infideles convincantur. S. Augustinus, *serm. 45 de verbis Isaie ac de verbis Apostoli*, 26, n. 5.

(4) Propheta sermo non nisi ad aliquem profectum audientium scriptus est, ut, aut scientiam doceat, aut voluntatis innocentiam confirmet. S. Hieronymus in *psalm.* 61, n. 4.

Cum magnificentie prophetice magis dignum sit beata, et æterna, et cœlestia predicasse. *Idem in psalm.* 126, n. 2.

(2) Priora ex tunc annuntiavi, et ex ore meo exierunt, et audita fecit ea repente. Operatus sum, et venerunt; scivi enim quia durus es tu, et nervus ferrens cervix tua, et frons tua ærea. Prædixi tibi ex tunc antequam venires; indicavi tibi, ne forte diceres: Idola mea fecerunt hæc, et sculpitula mea et consabilla mea mandaverunt ista. *Is.* 43, 3, 4, 5.

Et nunc dixi vobis prius quam fiat: ut cum factum fuerit credatis. *Jean.* 14, 29.

(3) Defectus in multitudine consiliorum tuorum; stent et salvent te augures cœli, qui contemplantur tuum sidera, et supputant menses, ut ex eis annuntiant ventura tibi. Ecce facti sunt quasi stipula; ignis combussit eos. *Is.* 47, 15, 14.

Sed verus Deus ad significandas res futuras, non brutis animantibus utitur, ne hominibus quidem e vulgo.

sonnes sensées parmi les païens n'y croyaient pas; les augures eux-mêmes connaissaient la vanité de leur fausse science, et en convenaient dans le particulier, quoiqu'ils crussent avantageux de maintenir l'opinion de leur utilité, pour contenter le peuple dans la religion nationale (1). Dieu annonce quelquefois par lui-même les choses futures, et nous aurons occasion d'en voir quelques exemples : mais plus ordinairement il emploie pour ce miracle, comme pour les autres, le ministère d'hommes d'une sainteté éminente, qu'il inspire, et dans la bouche desquels il place sa parole (2). Mais des imposteurs peuvent prétendre que Dieu les a revêtus de cette importante mission; et on a vu trop souvent de tels hommes, soit dans les fausses religions, soit même jusque dans la véritable (3). Les livres saints nous présentent un grand nombre de faux prophètes, qui trompaient le peuple de Dieu, et qui l'induisaient en erreur. Ainsi, lorsque Dieu daigne annoncer aux hommes des choses futures, il est de sa justice, de sa bonté, de sa véracité, de donner des moyens certains auxquels nous puissions reconnaître que c'est véritablement de lui que vient la prophétie.

VIII. Ces caractères distinctifs de la vraie et de la

Eligit ad hæc rem sanctissimas purissimasque animas quas afflat suo numine, et fatidicas reddit. Quare si quid aliud in Moyses lege dictum est admirabiliter, profecto ejusmodi sunt hæc: *Nec augur, nec aruspex sit apud vos. Et alibi: Nam gentes quas Dominus Deus tuus debet à facie tua, ipse somnia et divinationes audient: tibi autem non sic dedit Dominus Deus tuus. Et continentur: Prophetam suscitabit tibi Dominus Deus tuus de fratribus tuis. Quis et volens Deus ut augur ipse ab augurandi scientia avorteret, fecit ut Spiritus in augure diceret: Non est augurium in Jacob, nec divinatio in Israel; temporibus suis dicitur Jacob et Israeli quod operabitur Deus. Origenes contra Celsum, lib. 4, n. 95.*

(1) Non enim sumus ii, nos augures, qui avium reliquorumve signorum observatione futura dicamus. Et tamen credo Romulum, qui urbem auspicio condidit, habuisse opinionem esse in providendis rebus augurandi scientiam. Errabat enim multis in rebus antiquitas, quam vel usu jam, vel doctrina, vel veritate, immutatam videmus. Retinetur autem, et ad opinionem vulgi, et ad magnas utilitates republicæ, mos, religio, disciplina, jus augurum, collegii antiquitas. Nec verò non omni supplicio digni P. Licinius, L. Junius, consules, qui contra auspicia navigarunt. Parendum enim fuit religioni, nec patrius mos tam contumaciter repudiandus. Jure igitur alter populi judicio damnatus est, alter mortem sibi ipse consecut. *Cicero de Divin.*, lib. 2, cap. 55.

(2) Locutus est Dominus in manu servorum suorum prophetarum. *4 Reg.* 21, 10.

Quemadmodum enim homines de celo affari cum possent, atque inertes et ignaros deterrere, hoc tamen non fecit, quia noverat hominum naturam capere non posse. Sed raro et parèc illis apparuit; ad videntium captum apparitionis suas committens; et semper hominibus per homines leges pariter, hortatoriasque ferens, prophetis sermonum suorum minister usus est. *Theodoretus, serm. 6 de Providentiâ Dei.*

(3) Ideò quod Dominus prophete dicit: *Loquere verba mea ad eos, quid aliud quam ejus oris frænum moderantibus imponi, ne que prius intus non audierit, foris dicere præsumat? Nam prophete falsi sua, et non Dei verba, loquebantur. S. Gregorius Magnus in Ezech.*, lib. 1, *homil.* 10, n. 14.

fausse prophétie peuvent être de deux espèces. Nous appellerons les uns positifs, et les autres négatifs. Nous entendons par caractères positifs, ceux qui prouvent qu'une prophétie est véritable, et vient effectivement de Dieu. Nous appelons négatifs, ceux qui montrent qu'elle est fautive, et l'ouvrage de l'imposture. Les premiers engage à y donner croyance, les seconds à la refuser. Je vais commencer par examiner ceux-ci.

IX. Le premier caractère nécessaire pour qu'on regarde une prédiction comme venant de Dieu, est que celui qui l'énonce déclare que c'est de la part de Dieu qu'il la publie, et qu'il est son envoyé. On sent que ce ne peut être là qu'une note négative, car il est très-possible qu'on se dise fausement le ministre de la Divinité, et dans le fait, les faux prophètes qui trompaient le peuple juif, ceux qui abusaient de la crédulité des païens, prétendaient que c'était au nom de Dieu qu'ils parlaient (1). Mais ceux qui conviennent eux-mêmes que ce n'est pas au nom de Dieu qu'ils présèdent, déclarent, par cela même, qu'ils ne font pas des prophéties; telles étaient ces personnes dont il est dit en plusieurs endroits de l'Écriture, qu'elles avaient un esprit de Python (2); telles sont encore, parmi nous, ceux qui se disent sorciers, et qui prétendent annoncer l'avenir d'après les révélations du démon.

X. On présente, comme un signe de la prophétie, la sainteté du prophète. Mais il faut convenir que ce ne peut pas être un signe positif : le caractère moral d'un homme ne peut pas être assez parfaitement connu, pour former une preuve démonstrative de sa véracité : un hypocrite peut très-bien venir, au nom de Dieu, apporter de fausses prophéties. On pourrait même prétendre que ce n'est pas absolument une note négative; qu'à parler strictement, le défaut de sainteté ne prouve pas la fausseté du prophète. Par exemple, le fait de Balaam, personnage très-éloigné de la sainteté, et cependant honoré du don de prophétie, montre que Dieu se sert quelquefois de pareils ministres (3). Mais un exemple, et peut-être encore

un très-petit nombre d'autres; ne doivent pas former un principe; et quand on connaît celui qui se donne pour prophète comme un homme vicieux, on est légitimement fondé à croire que Dieu n'en a pas fait son organe.

XI. Un autre signe distinctif de la vraie et de la fausse prophétie, est, dit-on, la pureté de la doctrine en faveur de laquelle elle est faite : cette note n'est pas plus que les précédentes positive, il est possible qu'un homme, pour se attirer de la considération, se donne fausement pour prophète, annonce des événements éloignés qui ne se réaliseront pas, et qu'en même temps, pour ne pas se décréditer, il prêche la doctrine la plus pure : ce sont des choses très-conciliables que la saine doctrine et les mauvaises mœurs, que la vérité sur un point et l'imposture sur un autre. Mais la fausseté de la doctrine pour laquelle est faite la prophétie, est une marque certaine de la fausseté de la prophétie, et est véritablement une note négative. Il ne peut pas être l'organe de la Divinité, celui qui prêche des dogmes évidemment absurdes, ou une morale notoirement perverse (1); Dieu se contredirait lui-même, si sa prophétie était en opposition avec ce qu'il nous enseigne. L'exemple de Balaam ne peut être objecté sur ce point; il n'avait pas sans doute une saine doctrine, mais ce n'était pas pour accrédi ter ses erreurs qu'il prononçait sa prédiction.

Passons maintenant des notes négatives aux positives, et des caractères qui font discerner les fausses prophéties à ceux qui font connaître les véritables. J'en remarque d'abord deux, les miracles opérés par les prophètes, et les prophéties d'événements prochains exactement réalisées (2).

(1) Si surrexit in medio tuo propheta, aut qui somnium vidisse se dicat, et prædixerit signum atque portentum, et evenierit quod locutus est, et dixerit tibi : Eamus, et sequamur deos alienos quos ignoras, et serviamus eis; non audies verba prophete illius. *Deuter.* 12, 1, 2, 5.

Notum vobis facio quòd nemo in Spiritu Dei loquens dicit anathema Jesu. *1 Cor.* 12, 3.

(2) Verum quoniam, ut ante dixi, prophetia non tunc proferebatur, res autem post diuturna indò tempo extum habitura erant, cum jam nonnulli ex his qui audierant sepe mortem obissent, nec potius de dictorum exitu judicare; vide quid faciat et moliatur Deus : prophetiam prophetis connectit, iis que post longum tempus eventura essent, eam cuius exitus propè erat; per eam que in illa generatione exitum habitura erat, iis quorum eventus post diuturnum tempus futurum erat, maximum fidem faciens. In Evangelis autem, hoc utilitatis genus alio modo tradat, miracula prophetis copulans, aliud alio confirmans. Exempli causa, accessit aliquando ad eum Ieremias, et mandatus est; ac post illum rursum per centurionis à gravi illo morbo liberatus est : signum hæc magna erat; et tamen non insignis stetit, sed et prophetiam adiecit. Quia enim centurio admirandam illam, et magnam exhibuerat fidem, quòd puerum ab ægritudine eripuit, hæc subdidit Christus : *Multis ab oriente et occidente venient, et recumbent cum Abraham, Isaac et Jacob : filii autem regni ejicientur extra.* Hæc porò dicebat, et gentium ecclesiam, et Judæorum reprobationem prænantians, quod etiam nunc operè

(1) Et dixit Dominus ad me : Falsò prophete prædicantur in nomine meo : non misi eos, et non præcepit eis, neque locutus sum ad eos. Visionem mendacem, et divinationem, et fraudulentiam, et seductionem cordis sui prophetavit vobis. *Jerem.* 14, 14.

Non misi eos, ait Dominus, et ipsi prophetant in nomine meo mendaciter. *Ibid.* 27, 45.

Vident vana, et divinant mendacium, dicentes : Ait Dominus, cum Dominus non miserit eos. *Ezech.* 42, 6, et *alibi passim.*

(2) *V. 1 Reg.* 28, 7; *Act.* 16, 16.

(3) *V. Num.*, cap. 22, 25 et 24. On présente aussi comme un exemple d'un homme criminel Calphe, prophète que Jésus-Christ devait mourir pour son peuple. (*V. Joan.* 9, 59 et seq.) Mais il est impossible de regarder le mot de ce grand-prêtre comme une prophétie dans le sens strict : il posait une maxime, mais il n'annonçait pas un fait; et si, contre son intention, il arriva un fait conforme à sa maxime, ce fut dans un sens contraire à celui qu'il entendait. Ce rapport doit être considéré comme une allusion que comme l'effet d'une prédiction.



XII. Le miracle est, comme nous l'avons montré, le socle de la Divinité, la lettre de créance que le Tout-Puissant donne à ses envoyés. Lors donc qu'un homme, s'annonçant comme un prophète du Seigneur, opère de vrais miracles, il prouve qu'il est en effet le ministre du Très-Haut, et que foi doit être ajoutée à ses paroles, comme émanées de la véridité divine. Si ces paroles sont des prédictions, il est évident à tous ceux qui ont la certitude des miracles, que ce sont de vraies prophéties. et que refuser d'y croire est refuser croyance à Dieu lui-même. Nous voyons souvent, dans l'Ancien-Testament, les prophètes accréditer leur mission en faisant des miracles, et dans le Nouveau, Jésus-Christ confirmer ses oracles par les prodiges qu'il opère (1) : souvent le peuple, frappé d'étonnement à la vue de ses merveilles, à cette marque le reconnaissant hautement pour un prophète (2).

XIII. Un autre moyen dont j'ai déjà dit un mot, par lequel Dieu confirme la vérité des prophéties qui ne doivent se réaliser que dans des temps reculés, est de produire d'autres prophéties dont le terme est très-rapproché. Ceux qui voient l'accomplissement actuel de celles-ci ne peuvent pas douter de l'accomplissement futur de celles-là ; ils sont assurés que Dieu, qui a fait cadrer l'événement avec les unes, ne se démentira pas, et saura de même effectuer les autres (3).

C'est ainsi que dans l'ancienne loi les prophètes completum est, et sole claris omnibus exhibitur : sed tunc obscurum erat, et ab incredulis non facile admittebatur. Ideoque signum tunc exhibitum processit, quod multam fidem faciebat rei postea eventura ; quemadmodum et ipsa propheta, quae nunc opere completur, signo tunc facto, magnam praebet confirmationem. Quid dixerit incredulus ? An mundatum non fuisse leprosum ? Respicit in prophetia veritatem, ut illa perspecta signo fidem habeat. Quid porro dixerit illi tunc Judaei ? An ea quae ille dicebat non esse vera ? Respicit leprosum mundatum, et ex beneficio illi allato futuris non neget fidem : cum maximum illi prophetiae pignus acceperint, nempe signum ; ut hodierni signi pignus per prophetiam habent. Vides quomodo alterum altero confirmatur. S. Joannes Chrysost. in *Isaia cap. 7, n. 1.*

(1) Cum advenisset igitur, et salutis hominum negotium ageret, tunc eorum qui tunc in vivis, tunc etiam eorum qui post futuri erant, variis illam modis procurabat. Vide, quae, quid faciat : miracula edit, et quaedam praedicat longis postea temporibus eventura. Ac per ea quae tunc fiebant, iis quae diu postea futura erant auditoribus presentibus fidem faciens, futuris quoque ex eventu praedictionum credibilia reddens miracula illo tempore edita, atque ex hac duplici demonstratione fidem faciens iis quae ad fidem pertinebant. S. Joannes Chrysost. *adv. Judaeos, quod Christus sit Deus, n. 11.*

(2) V. Matth. 21, 41 ; Luc. 7, 46 ; Joan. 4, 19 ; 6, 14 ; 9, 17, et alibi.

(3) Et idecirco vel maximè prophetae apud populum sermonum suorum habebant fidem, quia non solum de iis quae multa post secula futura erant, sed etiam quae incontinenter, et non post grande temporis spatium essent implenda memorabant. S. Hieronymus in *Isaia caput 38, lib. 11.*

Non solum ea quae multa post secula futura sunt, propheticus sermo praedicit ; sed et vicina et quae statim vaticinium consequuntur..., ut qui viderit rebus expleta quae ante nuntiata sunt, convertantur ad

annoncent souvent des faits de l'ordre temporel, qui doivent arriver dans des temps plus ou moins prochains ; ils confirment par ce moyen et rendent certaines toutes leurs prédictions lointaines sur le Messie et sur sa religion. « Les prophètes, dit Pascal, sont mêlés de prophéties particulières et de celles du Messie, afin que les prophéties du Messie ne fussent pas sans preuves, et que les prophéties particulières ne fussent pas sans fruit (1). » De même Jésus-Christ, prédisant ce qui devait arriver incessamment à lui-même, à ses disciples, au peuple juif, donnait à la génération même qui voyait se réaliser ces prophéties, la certitude de l'accomplissement de ses prophéties plus éloignées, sur l'étendue et la perpétuité de sa religion, et sur son second avènement.

XIV. Une dernière note de la prophétie, et celle-là est la plus décisive, celle qui captive le plus communément l'assentiment, c'est son accomplissement ; mais il faut que cet accomplissement n'ait pu ni avoir lieu par hasard, ni être naturellement prévu ce caractère est à la fois positif et négatif. Il est évident, d'une part, qu'un événement qui n'a pu être prévu que par Dieu n'a pu être prédit que par lui (2) ; et de l'autre part, il est également évident qu'une prédiction qui ne se réalise point ne vient point de Dieu, qui n'a pu ni se tromper ni vouloir tromper (3).

XV. Ici quelques incroyables nous font une difficulté. La prophétie dépend de l'événement, et l'événement dépend de la prophétie ; la prédiction ne prouve que parce qu'elle est réalisée, et la réalisation ne prouve que parce qu'elle a été prédite. N'est-ce

cultum Dei, in cuius prophetis divinationis est veritas. *Idem in cap. 7 Amos, lib. 3.*

(1) Pensées de Pascal, chap. 15, n. 15.  
(2) Propheta qui vaticinatus est pacem, cum venerit verbum eius, scietur propheta quem misit Dominus in veritate. *Jerem. 28, 9.*

Et cum venerit quod praedictum est (ecce enim venit), tunc sciet quod prophetae fuerit inter eos. *Ezech. 25, 55.*

Idoneum testimonium Divinitatis est veritas divinationum. *Tertullianus, Apol., cap. 20.*

Sin autem fidem non habes prophetis, signa aperta et manifesta prebentur quae maximè ostendunt eos à Deo fuisse inspiratos ; et nihil nobis dissuaserit quod ex se afferrent, sed divina illa gratia et supercelsi allatos. Quaecumque enim ab iis dicta sunt, finem sunt assecuta, et omnia ad veram veritatem deveniunt. S. Joannes Chrysost., *Expos. in psal. 4, n. 11.*

Firmitas enim fidei in eo est, quia omnia quae evenerunt in Christo praedicta sunt. S. Augustinus, in *cap. 2 Epist. S. Joan. Tract. n. 2.*

(3) Quod si tacita cogitatione responderis, quomodo possum intelligere verbum quod Dominus non est locutus ? hoc habebis signum : quod in nomine Domini propheta ille praedixerit, et non evenit, hoc Dominus non est locutus, sed per tumorem animi sui propheta confinxit ; et idecirco non timemus eum. *Deuter. 18, 21, 22.*

Infelix oraculi exitus argumentum est infirmitatis illius à quo ea per oraculum praedicta quae non eveniunt. *Quaest. ad Orthodoxos, quaest. 146.*

Intelligis in rerum praedictarum frustratione, quod non ex Deo quippiam praedictum sit ; veritatis enim est amica veritas. S. Cyrillus *Alex., de Ador. in spiritu et verit., lib. 1, circa init.*

pas là évidemment un cercle vicieux ? Non, il est au contraire évident que ce n'en est pas un. Le cercle vicieux consiste en ce que deux propositions se servent réciproquement de preuve, et c'est ce qu'on ne voit pas ici. La prédiction n'est pas la preuve de l'événement, ni l'événement la preuve de la prédiction : mais la prédiction revêtue des qualités requises, et l'événement qui cadre exactement, sont deux choses qui concourent ensemble à une seule et même démonstration ; ce sont deux parties de la preuve d'une vérité, ou plutôt de deux vérités, savoir : d'abord de la divine mission de celui qui fait la prophétie, et ultérieurement et conséquemment de la certitude de ce qu'il déclare de la part de Dieu. Toute cette objection est fondée sur l'équivoque des mots *dependre* et *prover*. La prophétie et sa réalisation dépendent l'une de l'autre, non pour exister, non pour être connues, mais pour former conjointement une démonstration, laquelle, par l'absence de l'une ou de l'autre, serait incomplète. La prophétie prouve par son accomplissement, et l'accomplissement prouve par la prophétie qui en avait été faite, une troisième chose ; mais elles n'ont pas prouvent pas réciproquement ; la conformité de l'événement à la prédiction est bien pour nous un signe que la prédiction est venue de Dieu ; mais la prédiction antérieure n'est pas ce qui nous montre que l'événement est l'œuvre divine. Nous sommes assurés d'ailleurs que tous les événements sont réglés par la souveraine Providence.

XVI. De tout ce que nous venons d'exposer, il résulte que la prophétie forme une preuve solide d'une religion, quand on est certain de quatre choses : que la prédiction a été faite avant l'événement ; que l'événement y a exactement correspondu ; que cet événement n'avait pas pu, du temps de la prédiction, être prévu d'après des causes naturelles ; et enfin que le concours de l'événement avec sa prédiction ne peut pas être un effet du simple hasard.

XVII. Un désiste célèbre prétend que pour être assuré des deux premiers points, il faut avoir été personnellement témoin et de la prédiction et de son accomplissement. « Je dis premièrement que je n'ai pas plus entendu de prophètes que je n'ai vu de miracles. Je dis de plus qu'aucune prophétie ne saurait faire autorité pour moi..., parce que, pour qu'elle l'ait, il faudrait trois choses dont le concours est impossible ; savoir, que j'eusse été témoin de la prophétie, que je fusse témoin de l'événement ; qu'il me fût démontré que cet événement n'a pu cadrer fortuitement avec la prophétie (1). » Ainsi, pour croire à une prophétie qui ne doit s'accomplir qu'après plusieurs siècles, il voudrait vivre tout ce temps-là. Mais où a-t-il pris le principe de son raisonnement, qu'on ne peut être assuré que de ce qu'on a vu ou entendu soi-même ? Si dans un écrit que je sais positivement être de tel auteur et de telle date, je lis l'annonce d'un fait qui doit arriver dans les temps posté-

rieurs, ne suis-je pas aussi certain qu'on puisse l'être de la réalité de la prédiction ? Si ensuite, dans d'autres histoires dont je connais pareillement l'authenticité et la vérité, je vois que le fait annoncé est arrivé précisément de la manière dont il avait été prédit, n'ai-je pas encore la certitude entière de l'accomplissement ? Pour nier ces vérités évidentes, il faut prétendre de ces deux absurdités l'une, ou qu'il ne peut pas y avoir d'écrits authentiques, ou qu'il n'existe pas de certitude morale. Je crois avoir suffisamment établi, dans les dissertations précédentes, les principes sur ces deux points ; il est inutile de répéter ici ce que j'ai dit ailleurs.

On peut assez aisément être certain, par des monuments historiques, de ces deux premiers points : savoir, de la réalité de la prédiction, et de la correspondance de l'événement. Mais ce n'est pas assez pour croire à la prophétie divine ; il faut encore être certain des deux autres points ; et sur cela il s'élève deux questions : 1° Peut-on avoir une assurance positive que l'événement qui cadre avec la prédiction n'avait été ni prévu naturellement ni prédit au hasard ? 2° Quels sont les événements sur lesquels on peut avoir cette certitude absolue ?

XVIII. Pour répondre à la première de ces questions, nous observerons qu'il y a des choses auxquelles la prévoyance humaine ne peut atteindre. L'expérience, dont l'autorité relativement aux puissances naturelles est suprême quand elle est constante et universelle, sans exception, nous montre que toutes nos facultés, soit corporelles, soit spirituelles, sont limitées. Sans fixer précisément leurs bornes dans chaque individu, elle nous apprend que dans tout individu elles ont des bornes. De même qu'elle nous montre dans l'ordre physique qu'aucun homme, quelque fort qu'il soit, ne peut porter sur ses épaules une maison ; de même elle nous apprend, dans le genre moral, qu'il y a des événements futurs que la sagacité humaine ne peut pressentir, parce qu'ils sont tellement éloignés de toute probabilité, de toute circonstance actuelle, de toute idée reçue, et même de toute possibilité apparente, qu'il est impossible de les prévoir, et même de les imaginer. A moins d'être Dieu, on ne peut prévoir, comme devant exister, ce qu'à moins d'être Dieu on ne peut pas regarder comme possible.

XIX. La même expérience nous prouve encore qu'il y a des combinaisons d'événements qu'il serait insensé d'attribuer au hasard, et dont il serait également insensé de penser qu'ayant été légèrement prédites, elles se sont arrangées fortuitement et d'elles-mêmes, conformément à la prédiction. De ce que des couleurs tombées à l'aventure sur une toile auront pu présenter l'esquisse imparfaite d'une figure, quel homme sensé, voyant un tableau de Raphaël ou du Titien, imaginera qu'il est le produit de couleurs jetées au hasard et sans dessin (1) ? De même, de ce

(1) Quid quaeris, Carnades, cur hinc ita fiant, aut quae arte perlici possunt ? Nescire me fateor ; evenire



qu'un diseur de bonne aventure aura pu un jour rencontrer juste sur un fait simple, possible, et qui n'était pas hors de la vraisemblance, on ne peut pas raisonnablement inférer que des événements détaillés, compliqués, invraisemblables, difficiles à produire et même à inventer, ont été prédits par un diseur de bonne aventure.

XX. Quant à la seconde question, nous répondrons qu'il y a plusieurs sortes d'accomplissements de prédictions, qui ne peuvent être ni les résultats d'une prévoyance naturelle, ni les effets du hasard aveugle. Pour présenter sur ce point important de notre discussion quelque chose de précis, nous rapporterons ces faits prédits et arrivés à trois classes principales.

En premier lieu, les faits de l'ordre surnaturel, tels que les miracles, ne peuvent pas être prévus par leurs causes naturelles; puisqu'ils n'ont point de causes de ce genre, et qu'ils sont les effets immédiats de la cause surnaturelle: on ne peut pas non plus imaginer qu'ayant été prédits au hasard, ils aient été, par un autre hasard, effectués précisément les mêmes et de la même manière qu'ils avaient été annoncés. Par exemple, quand on lit les nombreuses prédictions dont nous avons déjà eu occasion de parler, sur l'établissement du christianisme par les moyens les plus opposés à tous ceux qui peuvent fonder une religion, et qu'on les voit ensuite toutes ponctuellement réalisées, peut-on, avec quelque apparence de raison, attribuer à un cas fortuit ce concert de tant de prophètes séparés les uns des autres par l'intervalle des siècles, et le rapport exact de tous les événements avec leurs diverses prédictions?

En second lieu, quand la chose prédite n'est pas hors de l'ordre naturel, mais est tellement éloignée de toutes les circonstances actuelles, que rien ne peut en donner le soupçon, et qu'elle dépend d'un concert de diverses causes ou nécessaires ou libres, ou physiques ou morales, qui sont ignorées, il est évident que ni la prédiction ne peut être imputée à une cause naturelle, ni l'accomplissement ne peut être attribué au hasard. Telles sont, par exemple, les destinées futures et lointaines des empires. Elles tiennent de causes si multipliées, que l'esprit ne peut pas toutes les embrasser; si variées, qu'il ne peut pas toutes les imaginer; elles dépendent de volontés libres d'hommes qui n'existent pas encore, qu'il est, par conséquent, impossible de juger. Ces causes diverses devant agir les unes en même temps, les autres successivement, et quelques-unes à de grandes distances de temps; les unes en même sens, les autres contrairement; quel autem te ipsum dico videre. Casu, inquit. Itane verò quidquam potest casu esse factum, quod omnes habeat in se numeros veritatis? Quatuor tali jacti venerunt efficeri. Num etiam ceutum veneroos, si 400 talos ejecis, casu futuros putas? Adspersa temerè pigmenta in tabulâ oris lineamenta elingere possunt. Num etiam Veneris Coæ pulchritudinem elingi posse adspersione fortuitâ putas? Sus rostro si humi litteram à impresserit, num propterea suspicari poteris Andronacham Ennii ab eo posse describi? *Cicero, de Divin., lib. 1, cap. 14.*

esprit humain peut d'avance les soupçonner toutes sans exception, et suivre l'influence de chacune d'elles? Il n'y a que la cause première qui commande, qui règle, et qui fait concourir au même effet toutes causes, qui puisse connaître et prévoir leurs résultats. Il est également ridicule de regarder comme un effet du hasard le concert étonnant entre ces vastes prédictions et leur réalisation. Le hasard ne produit pas une suite de rapports aussi étendus, aussi multipliés et aussi exacts. Quand Daniel prédisait l'établissement et la destruction successive des quatre grands empires, entra-t-il dans l'esprit de qui ce soit qu'il eût une connaissance naturelle de toutes les causes secondes qui devaient influer sur ces grands événements? Quand, plusieurs siècles après lui, on voyait ces révolutions se succéder, précisément comme il les avait annoncées, y avait-il un homme raisonnable qui soupçonnât que ce pouvait être le hasard qui faisait cadrer aussi exactement l'accomplissement avec la prédiction?

En troisième lieu, le fait annoncé peut n'être pas éloigné de la vraisemblance, peut être absolument prévu par la lumière naturelle; mais il a été prédit avec une multitude de circonstances diverses très-détaillées et bien nettement exprimées, de circonstances que rien ne donnait lieu de présumer, et qui viennent ensuite s'effectuer avec une entière exactitude. Je dis que ces circonstances, par leur multiplicité, par leur variété, par leur improbabilité, n'ont pu ni être prévues naturellement, ni être réalisées dans leur totalité par hasard. L'événement principal est un fait qui, s'il était isolé, aurait pu être imaginé d'avance, ou arriver fortuitement; mais les particularités qui y sont jointes sont autant de faits différents, que leur ensemble, leur réunion, leur concours au même effet, met au-dessus et de la prévoyance humaine, et des combinaisons de la fortune. Samarie, assiégée par le roi de Syrie, est réduite à une extrême famine; le roi Joram et tout son peuple sont dans la dernière désolation; Elisée annonce, au nom de Dieu, la levée du siège. S'il se fût borné à cette prédiction, on pourrait croire qu'il avait quelques connaissances particulières qui lui faisaient préjuger cet événement. Mais il ajoute que demain, à l'heure actuelle, la mesure de farine et deux mesures d'orge ne se vendront, à la porte de Samarie, qu'un statère. Un officier refusant d'ajouter foi à cette prophétie, il lui déclare qu'il verra de ses propres yeux ce bas prix des denrées; mais qu'il n'en mangera pas (1). Pouvait-il prévoir par ses propres connaissances toutes ces particularités? Le hasard pouvait-il en amener la réunion? Il a fallu, pour que la prédiction fût accomplie, qu'une terreur panique frappât les assiégés et les mit en fuite; qu'ils abandonnassent toutes leurs provisions; que l'abondance de ces provisions mit la farine et l'orge précisément au prix annoncé; que l'officier incrédule fût chargé par le roi de mettre l'ordre

(1) V. 4 Reg. 5, 6, 1 et seq.

à la porte où se vendaient les comestibles, et qu'il y fût étouffé par la foule du peuple: une combinaison aussi compliquée, aussi détaillée, ne pouvait être ni l'objet de la prévoyance ni l'effet du hasard.

Avant de passer à la discussion des prophéties, soit de l'ancienne, soit de la nouvelle loi, qui provient de la divinité de la religion chrétienne, il est nécessaire de prévenir deux objections que font ses adversaires sur la prophétie en général.

XXI. C'est un fait, disent-ils, qui ne peut être contesté, que tous les peuples de tous les temps ont cru à de fausses prédictions (1), et les ont attribuées à leurs divinités. Si on en doutait, il suffirait, pour s'en convaincre, de parcourir le traité de Cicéron sur la divination. Dans le premier livre, sous le nom de son frère Quintus, il rapporte toutes les manières de prévoir l'avenir, et s'efforce de prouver, selon la doctrine des stoïciens, que les dieux peuvent et doivent communiquer aux hommes la connaissance de l'avenir (2). Dans le second livre, parlant en son propre nom, il réfute tout ce qu'a avancé son frère, et prétend que toutes les nations sont dans l'erreur à ce sujet. Que peut-on donc, ajoutent les incrédules, conclure des prophéties en faveur d'une religion, qu'on ne puisse de même en conclure pour les autres? C'est une preuve qui est commune à toutes, et quiuse toutes ont leurs oracles. Les aruspices, les augures, les prophètes, tout cela se ressemble. Entre ce fatras de prédictions, on ne doit pas faire plus de cas des unes que des autres.

XXII. C'est un absurde raisonnement, et tout le monde en conviendra sans difficulté, de dire: Il a été publié de faux principes moraux, de faux arguments, de fausses histoires; donc il n'y a pas de vrais principes, de vrais arguments, de vraies histoires. Ce que l'on propose ici est précisément le même raisonnement. On a vu de fausses prophéties; par conséquent il n'y en a pas de véritables. C'est, au contraire, parce qu'il a existé de vraies prophéties, qu'il en a été pré-

(1) *Gentem quidem nullam video, neque tam humanam atque doctam, neque tam immanem, tamque barbaram; quæ non significari futura, et à quibusdam intelligentibus prædicari posse censeat. Cicero, de Divinatione, lib. 1, cap. 1.*

(2) *Quam quidem (divinationem) esse reverè hæc storum ratione concluditur. Si sunt dii, neque autem declarant hominibus quæ futura sunt, aut non diligunt homines, aut quid eventurum sit ignorant, aut existimant nihil interesse hominum scire quid futurum sit, aut non censent esse suæ majestatis præsignificare hominibus quæ sunt futura, aut ea ne ipsi quidem dii significare possunt. At neque non diligunt nos; sunt enim benefici, generique hominum amici; neque ignorant ea quæ ab ipsis constituta et designata sunt; neque nostrâ nihil interest scire ea quæ eventura sunt; erimus enim cautores si sciemus; neque hoc alienum ducunt à majestate suâ; nihil enim beneficentia præstantius; neque non possunt futura prænoscere; non igitur sunt dii, nec significant futura; sunt autem dii, significant ergo. Et non, si significant, nullas vias dant nobis ad significacionem scientiam, frustrâ enim significant; nec si dant vias, non est divinitio. Est igitur divinitio. Cicero, de Divinatione, lib. 2, cap. 38.*

senté de fausses. La manière ordinaire dont se produit l'imposture est de contrefaire la vérité.

La question n'est pas de savoir si les autres religions ont eu leurs prédictions; il s'agit d'examiner si les prédictions de ces religions sont revêtues des mêmes caractères que celles du christianisme. Il ne suffit pas de dire que les aruspices et les augures ressemblent aux prophètes; il faudrait le prouver. Dans le fait, entre les uns et les autres, il n'y a qu'un trait de ressemblance, c'est qu'ils prédisaient des choses futures: ils différaient sur tout le reste.

D'abord il est évident, et nos adversaires n'en conviendront pas, que les aruspices et les augures étaient les ministres de l'idolâtrie, laquelle, aux yeux de la simple raison et de l'aveu même des incrédules, est une religion absurde. Les prophètes, au contraire, enseignaient l'unité, la puissance, la justice, la bonté, toutes les qualités que la raison est forcée de reconnaître en Dieu.

Ensuite très-souvent ce qu'annonçaient ces prétendus connaisseurs de l'avenir ne se réalisait pas, et les plus superstitieux défenseurs de la divination en convenaient (1). Une seule prédiction non effectuée démontre que celui qui l'a faite n'est pas l'organe de la Divinité. Que l'on cherche dans tous nos livres saints une seule prophétie qui n'ait pas eu son accomplissement!

Les augures, les aruspices, n'avaient rien à craindre du mauvais succès de leurs prédictions. Parmi les Juifs, le faux prophète devait être mis à mort (2), et le faux prophète était, comme nous l'avons vu, celui dont la prédiction n'était pas justifiée par l'événement.

Les oracles, de quelque genre qu'ils fussent, avaient pour objet toujours de satisfaire la curiosité de ceux qui les consultaient, et presque toujours de flatter leur vanité, leur ambition, leurs passions. Les prophètes juifs ne donnent rien à la curiosité du peuple à qui ils parlent; ils ne le flattent pas; au contraire, ils le reprennent avec sévérité de ses passions et de ses crimes; ils lui annoncent souvent des fléaux et des misères; et quand ils lui promettent des prospérités, c'est à condition qu'il les méritera par sa piété.

Nous aurons occasion, dans le chapitre suivant, d'observer une autre différence importante entre les oracles du paganisme et les prophéties de l'ancien Testament: c'est que ceux-là sont en petit nombre, relatifs chacun à un seul point, n'ayant aucune suite et ne tenant à rien; celles-ci sont extrêmement mul-

(1) *At nonnunquam ea quæ predicta sunt, minus eveniunt. Quæ tandem id ars non habet, eorum dico artium quæ conjecturâ continentur et sunt opinabiles? An medicina ars non putanda est, quæ tamen multa fallunt? Quid gubernatores, nonne falluntur? Cicero, de Divinatione, lib. 1, cap. 15.*

(2) *Propheta autem qui arrogantiam depravatus inherit loqui in nomine meo quæ ego non præcepi illi ut diceret, aut ex nomine alienorum deorum, interdictum. Deuter. 18, 20.*



tipliées; c'est une quantité de prédictions toutes relatives au même objet, au Messie et à sa religion, et qui sont intimement liées à toute l'histoire juдаique.

XXIII. Mais, et c'est la seconde objection, le démon peut faire des prophéties: les Pères de l'Église en conviennent; ils lui attribuent la plupart des oracles du paganisme. Si la prophétie peut être le langage du démon, comment peut-on y reconnaître avec certitude la parole divine?

XXIV. C'est une question qui partage les savants de décider si les anciens oracles du paganisme, que l'on rapporte, étaient tous des impostures humaines, ou si quelques-uns étaient des œuvres diaboliques. Vandalle et Fontenelle, d'un côté, ont soutenu qu'il n'y avait dans tous ces prédictions que des fourberies de prêtres intéressés. Le père Balthus et monseigneur de Corveon ont prétendu, au contraire, que parmi ces oracles il y en avait dont le démon était auteur. Ce ne sont pas seulement les auteurs modernes qui sont partagés sur cette question. Si parmi les saints Pères on en trouve qui attribuent au démon divers oracles, on en voit d'autres qui les traitent tous de fables et d'œuvres de l'imposture: tels sont, entre autres, Tatien (1), saint Clément d'Alexandrie, Origène, Eusèbe,

(1) Quid est enim divinitus? Cur ab aliis decipiuntur? Ministra est tibi vigentium in mundo cupiditatum. Vis bellum gerere, et Apollinem consiliarium credidit capis; vis rapere virginem, et dæmonem tibi optas auxilio venire. Ægrotas per te ipse, et tu Agamemnon, duos consiliarios, ita deos tibi cupis adesse. Quædam furi atque pota, et adhibito thure amens fit; hanc tu vaticinari dicis. Præscius erat futurorum Apollo, et vaticinantium magister se ipse in Daphne frustratus est. Quercus, die nihil, divinitus, rursumque aves præsumunt. Tu vero animalibus et plantis ignobilior es. Præclarum tibi erat fieri lignum præmagum, et avium volatum sumere. *Tatianus contra Græcos orat.*, n. 19.

Nolite igitur scelerata, impiaque adyta curiosis explorare, nec proferendum artrorum hiatus, prestigiosum monstris plenas, aut thesprotæum lebetem, aut tripodem cyrreæum, aut ænæum Dodonæ tinnibulum. Gerandryon autem illud desertis olim in arenis cultum, quodque ibidem celebratur oraculum, jam vero cum ipso quæru prostris emarcuit, rancidus ac vetustate contritis fabulis reliquit. Enimvero sicut utique fons ille Castalius, sicut Colophoniæ alter, ac reliquæ simul omnes faldicæ undæ aruerunt: quæ ventoso fastu, sero licet, palmæ tamen, aliquando spoliatas viderunt, posteaquam illic cum fabellis omnino defluisissent. Decanta tu nobis Clarium, Pythium, Didymæa, Amphiarum, Apollinæ, Amphilochem. Adde, si libet, prodigiorum interpretes; adde augures, et somniorum conjectores. Quin age: sis ac simul eos coram Pythio; statue qui divinationes suas farinâ hordeove periclitent, quique à plurimis etiam non observantur ventrilocus. Jam vero et Ægyptiorum penetralia, et manium apud Etruscos vaticinationes in tenebris jacent. Vesana profecto ille sunt Infidelium hominum fallendi artes, ejusdemque fascinationes veluti negotiationis sociæ habebantur capere ad divinandum inornata, nec non corvæ illi quos ad responsa hominibus reddenda homines erudiere. *S. Clemens Alex., Cohort. ad gentes*, cap. 2.

Nos itaque in hæc oracula dicamus, non pauca ex Aristotele et peripateticis colligi posse, quibus evertetur quicquid modo de Pythia, cæterisque oraculis, memoratum à Celso est. Ex Epicuro etiam, et iis qui

saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme. Entre les philosophes même de l'antiquité, il y avait plusieurs sectes, spécialement celles d'Epicure et d'Aristote, qui traitaient de mensonges et de friponneries tous les oracles que le peuple vénérait. Nous avons vu que, dans le second livre de son Traité de la Divination, Cicéron, réfutant les diverses manières alors usitées de prédire l'avenir, montre qu'il n'y a dans tout cela que fraude et artifice. Mais, au reste, nous n'avons pas intérêt d'entrer dans cette discussion; il nous importe peu que le démon ait fait ou n'ait pas fait des prédictions; que ces prédictions se soient ou ne se soient pas réalisées. En admettant, si on le veut, et de complaisance, qu'il en fait de telles, nous dirons d'abord que nous ignorons la mesure de connaissances que Dieu a données au démon sur les choses de ce monde: ainsi, il serait

ejus hæc de re sententiam sequuntur, promptum esse ostendere tolli è medio à quibusdam Græcis omnia illa oracula, que in totâ Græciâ tantopere admirantur. *Orig. contra Cels.*, lib. 7, n. 5.

Enimvero quæcumque ab istis sine ullâ responsi ambiguitate prædicta sint, non ex præsentione quædam et scientiâ futurorum, sed ex aliquâ tantum conjiciendi vi pronuntia ex iis infinita, planè deprehensum esse, imò propè dixerim omnia, prædictiois sepius veritate caruisse, cum res contrarium oraculo finem et exitum habuissent. Nisi verò, quod raro admodum, atque unum ex infinitis aliquid, aut casu fortuito, aut spe aliquâ, futurum, augurata contigerit, id veritatis opinionem oraculo conciliet. *Eusebius, Præpar. evang. lib. 4, cap. 12, init.*

Et vero integræ quoque, ac præcipui nominis philosophorum sectæ hujus opinionis duces ac vindices extiterunt. Puta qui ex Aristotelis disciplinâ prodierunt, et quotquot deinceps peripatetici nominati sunt, nec non egyptici et epicurei, quos equidem mirari eo nomine plurimum solo, quod cum Græcorum in moribus ab ipsis innumeralibus educati fuissent, ac deos esse quos ante diximus: pueri à suis quosque parentibus acceperunt, nunquam tamen erroribus illis irritati ullo modo potuerunt. Sed potius que passim jactabantur oracula, queque omnium concursu populorum vaticinia celebrabantur, ea, non modo vanitatis ac mendacii coarquerunt, sed etiam extitit potius quam utilitatis ullius causâ esse demonstrant. *Ibid., versus finem.*

Et in totâ prophetiâ hoc ipsum tractat. Hoc enim maximè opus Dei est, quod non possent dæmones imitari, etiam si admodum contendant. Nam in miraculis potest species quædam decipere: futura verò accuratè prædicere minus immortalis nature est. Quod si id dæmones aliquando fecerint, insipientes fallendo fuerunt; unde et vaticinia eorum semper falsa deprehenduntur. *S. Joannes Chrysost. in Joan., homil. 14, ul. 18, n. 2.*

Hoc autem significat quod post adventum Christi omnia idola contulerunt. Ubi Apollo Delphicus et Loxias? Delius ubi et Clarius, et cætera idola futurorum scientiam pollicentia, que reges potentissimos deciperunt? Cur de Christo nihil potuerunt prædicare, nihil de Apostolis ejus, nihil de ruinis et abolitione templorum? Si ergo suum interitum non potuerunt prædicare, quomodo aliæ, vel bonæ, vel malæ potuerunt nuntiare? Quod si aliquis dixerit multa ab idolis esse prædicta, hæc sciendum, quod semper mendacium junxerint veritati, et sicententias temperaverint, ut seu boni, seu mali quid acciderit, utrumque possit intelligi; ut est illud Pythii regis Epirotorum: *Aio te, Æaciâ, Romanos vincere posse*; et Cressi: *Cressu transgressa Halym maxima regna perdes*. *S. Hieronymus, Comment. in cap. 42 Isaie, lib. 12.*

possible que, par ses lumières naturelles, il prévît des événements futurs, auxquels les nôtres ne peuvent attendre. Cependant il serait, dans cette hypothèse, impossible de lui accorder la prévoyance des choses qui dépendent de volontés libres, sur lesquelles il n'a point de puissance et qu'il ne peut pas connaître. Au reste, quelles que soient les choses naturelles que ces lumières lui font prédire, ce ne sont pas là, ainsi que nous l'avons exposé, des prophéties. Nous dirons ensuite sur les prophéties ce que nous avons dit sur les miracles: si jamais le démon peut en faire de l'ordre surnaturel, ce n'est que par une permission particulière de Dieu; mais je suis certain que Dieu ne lui permettra pas d'en faire de telles, sans me donner le moyen de découvrir leur auteur. Dieu n'autorise point des prodiges pour accréditer le mensonge: il doit, à lui-même, à ses divins attributs, à sa véracité, à sa bonté, même à sa justice, de prévenir l'erreur funeste où ils entraîneraient.

## CHAPITRE II.

### DES PROPHÉTIES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

#### ARTICLE PREMIER.

##### Des prophéties de l'ancien Testament en général.

I. La question que nous avons à examiner dans ce chapitre, est de savoir si les prophéties de l'ancienne loi prouvent que Jésus-Christ est l'envoyé de Dieu, et que sa religion est la véritable (1). Pour le démontrer, nous avons quatre choses à établir: la première, que les livres qui contiennent l'histoire et la religion du peuple juif existaient avant le temps de la venue de Jésus-Christ; la seconde, que dans ces livres il y a des prédictions qui annoncent un futur envoyé de Dieu et l'établissement d'une nouvelle religion; la troisième, que toutes ces prédictions se sont exactement accomplies dans Jésus-Christ et dans sa religion; la quatrième, que cet accomplissement n'a pu ni être naturellement prévu, ni cadrer avec la prédiction par hasard. La réunion de ces quatre choses forme, ainsi que nous l'avons montré, une preuve de la vérité de la prophétie et une démonstration rigoureuse de la chose prophétisée.

Mais, avant d'entrer dans le détail de ces diverses prophéties, nous avons quelques observations à faire.

I. Deux sortes d'adversaires se présentent ici devant nous, les Juifs qui reconnaissent l'autorité de leurs prophéties, et les incrédules qui la rejettent. Notre tâche envers les uns et les autres est différente. Aux Juifs, nous avons uniquement à prouver que

(1) Igitur in isto gradum conferamus, an qui venturus Christus annuntiabatur jam venerit, an venturus adhuc speretur. Quod ipsum, ut probari possit, etiam tempora sunt nobis requirenda, quando venturum Christum propheta annuntiaverunt; ut si ista tempora recognoverimus, venisse enim sine dubio ipsum esse credamus quem venturum, propheta cæbant; in quem nos, gentes scilicet, credituri annuntiabatur. Et cum constiterit venisse indubitâ, etiam legem novam ab ipso datam esse credamus, et testamentum novum in ipso et per ipsum nobis dispositum non diffiteamur. *Tertullianus adv. Judæos, cap. 7.*

les oracles de leurs prophètes sont relatifs au Messie, et se sont littéralement accomplis en Jésus-Christ. Par rapport aux incrédules, notre travail doit être plus étendu. Nous avons à leur démontrer et ce que les Juifs reconnaissent et ce qu'ils nient: d'abord l'autorité de la prophétie en elle-même, ce que nous avons fait dans le premier chapitre; ensuite la réalité des prophéties juđiques sur le Messie; et enfin l'impossibilité que l'accomplissement littéral de ces prédictions, et la réunion entière, exacte, parfaite, de tous les caractères donnés au Messie par les prophètes, dans la personne de Jésus-Christ, ait été ou prévue dans des causes naturelles, ou effectuée par le hasard.

III. Entre les prophéties de l'ancienne loi, il y en a qui, seules, ne forment pas une démonstration, mais qui, soit par leur réunion avec les autres, soit par les circonstances dont elles sont accompagnées, acquièrent une grande force. Tant qu'elles resteraient isolées, elles ne montreraient dans Jésus-Christ qu'un seul des caractères marqués par les prophètes pour reconnaître le Messie, caractère qui peut lui être commun avec d'autres personnes. Mais, 1<sup>o</sup> rapprochées de toutes les autres, elles font voir qu'aucun de ces caractères n'a manqué à Jésus-Christ. Par exemple, si nous n'avions, pour établir sa mission, d'autres preuves que des prophéties qui annonçaient la descendance du Messie de David ou sa naissance à Bethléem, cette preuve n'aurait aucune force. Il est né dans le cours de la république juđique beaucoup d'autres descendants de David, beaucoup d'autres enfants à Bethléem. Mais quand nous joignons ces deux signes du Messie à tous les autres réalisés en Jésus-Christ, ils concourent à prouver qu'il les a tous réunis. 2<sup>o</sup> La Providence a voulu qu'à ces prophéties, qui, prises séparément, seraient trop générales pour former des démonstrations, fussent joints d'autres caractères qui les particularisent, et qui, ne pouvant être appliqués qu'à Jésus-Christ, montrent clairement que c'est lui qui est l'objet de ces prophéties: nous le verrons lorsque nous en serons à l'examen de ces oracles sacrés.

Nous devons distinguer entre les prophéties celles qui sont démonstratives de celles qui n'ont pas le même degré de clarté et d'autorité. Nous mettons au premier rang toutes celles qui concernent évidemment le Messie et qu'on ne peut appliquer à d'autres sans faire violence au texte. Ce sont les seules qui doivent être employées dans un ouvrage polémique, où il faut raisonner rigoureusement, et ne rien avancer qui puisse être raisonnablement contesté. Mais ces prophéties peuvent être de deux espèces. Il y en a dont le Messie est l'unique objet. On en voit d'autres qui sont relatives à la fois au Messie et à un autre personnage. Cet autre personnage est l'objet direct de la prophétie, mais elle présente en même temps des caractères qui, ne s'accomplissant pas en lui, se réalisent dans toute leur énergie en Jésus-Christ, et montrent par là qu'il est l'objet indirect de